



2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS



SIGIDURS

établissement public

PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

SOMMAIRE

Le Sigidurs	5
Les Temps forts 2023	6
Les Ressources humaines	8
Les Coûts de gestion des déchets	11
La Direction des systèmes d'information	13
La Communication	15
La Prévention et la Sensibilisation	17
La Collecte	25
Les Déchèteries	29
Le Traitement et la Valorisation des déchets	31



Directeur de la publication : Jean-Claude GENIÈS • Directrice de la communication & Coordination éditoriale : Isabelle HERVÉ •
Maquette : Adeline BUON • Crédits photos : ©Arthur BOYER – sauf mention contraire • Impression : Axiom Graphic •
ISSN 2966-9359 • Imprimé avec des encres végétales sur du papier certifié 100% PEFC • 200 exemplaires • Septembre 2024

Ce rapport est établi conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au décret 2000-404 du 11 mai 2000. Il est accompagné de son rapport technique et financier détachable.

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères. Le décret n°2015-1827, pris pour application de la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), est venu modifier le contenu du rapport, soit les indicateurs d'ordre technique et financier. Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2023 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par le Sigidurs dans le cadre de sa compétence déchets.

L'ÉDITO

2023 une année préparatoire aux projets structurants

Dans le prolongement des directives des années précédentes, le Sigidurs continue de déployer ses stratégies de réduction des déchets et de l'enfouissement en optimisant les collectes et multipliant les actions de sensibilisation et de prévention.

Mais l'année 2023 a surtout été une année de préparation à tous nos projets d'envergure notamment la fin de la maîtrise foncière pour la déchèterie à plat de Gonesse 2, la phase de marché désignant la maîtrise d'œuvre de la couverture architecturale, le lancement des travaux de rénovation de l'ex CATI, futur siège du Sigidurs, sans oublier le tri à la source et la collecte des déchets alimentaires.

A l'été 2023, le réseau des déchèteries du Sigidurs a également connu la mise en application de son nouveau règlement de déchèterie avec quota de passage, rendu nécessaire en raison des tonnages exponentiels liés aux abus d'usage par des professionnels de nos déchèteries publiques. Une décision nécessaire et parfois mal accueillie qui a nécessité beaucoup de communication, de pédagogie et de patience notamment pour nos agents du numéro vert.

Après 10 ans de contrat avec SAREN, la direction traitement et valorisation a accueilli un changement d'exploitant pour le CVE avec un nouvel opérateur : Hestia-Veolia.

Côté Direction de la collecte, la phase préparatoire pour la rédaction du nouveau marché de collecte a été intense avec de nombreuses concertations auprès des communes, un sourcing avec les opérateurs, des rendez-vous techniques et des études d'optimisation... un gros travail qui portera ses fruits en 2024.

En amont de l'opérationnel, la prévention et la sensibilisation des publics contribue largement à l'atteinte des objectifs fixés par le PRPGD.

Les agents de la direction Prévention Sensibilisation innovent constamment pour renouveler l'impact de leurs actions. Ainsi la 1^{ère} édition du Village Zéro déchet a eu lieu à Ecoen regroupant, à nos côtés, de nombreux partenaires du réemploi, de l'économie circulaire, du zéro déchet. Fort du succès de cet événement, une deuxième édition se tiendra à Louvres en 2024. En parallèle, les marchés concernant le tri à la source et la collecte des déchets alimentaires ont été lancés.

Une année riche qui a permis de poser les fondations des projets des années à venir comme la couverture architecturale du CVE, la collecte effective des déchets alimentaires en apport volontaire, des nouvelles modalités de collecte notamment pour les encombrants...

Cette année encore je remercie nos équipes pour leur engagement et leur efficacité dans la mise en œuvre des lignes directrices fixées par les élus.

Soyez assurés que nous œuvrons pour une constante amélioration du service public.

Bonne lecture,

Jean-Claude Geniès,
Président du Sigidurs

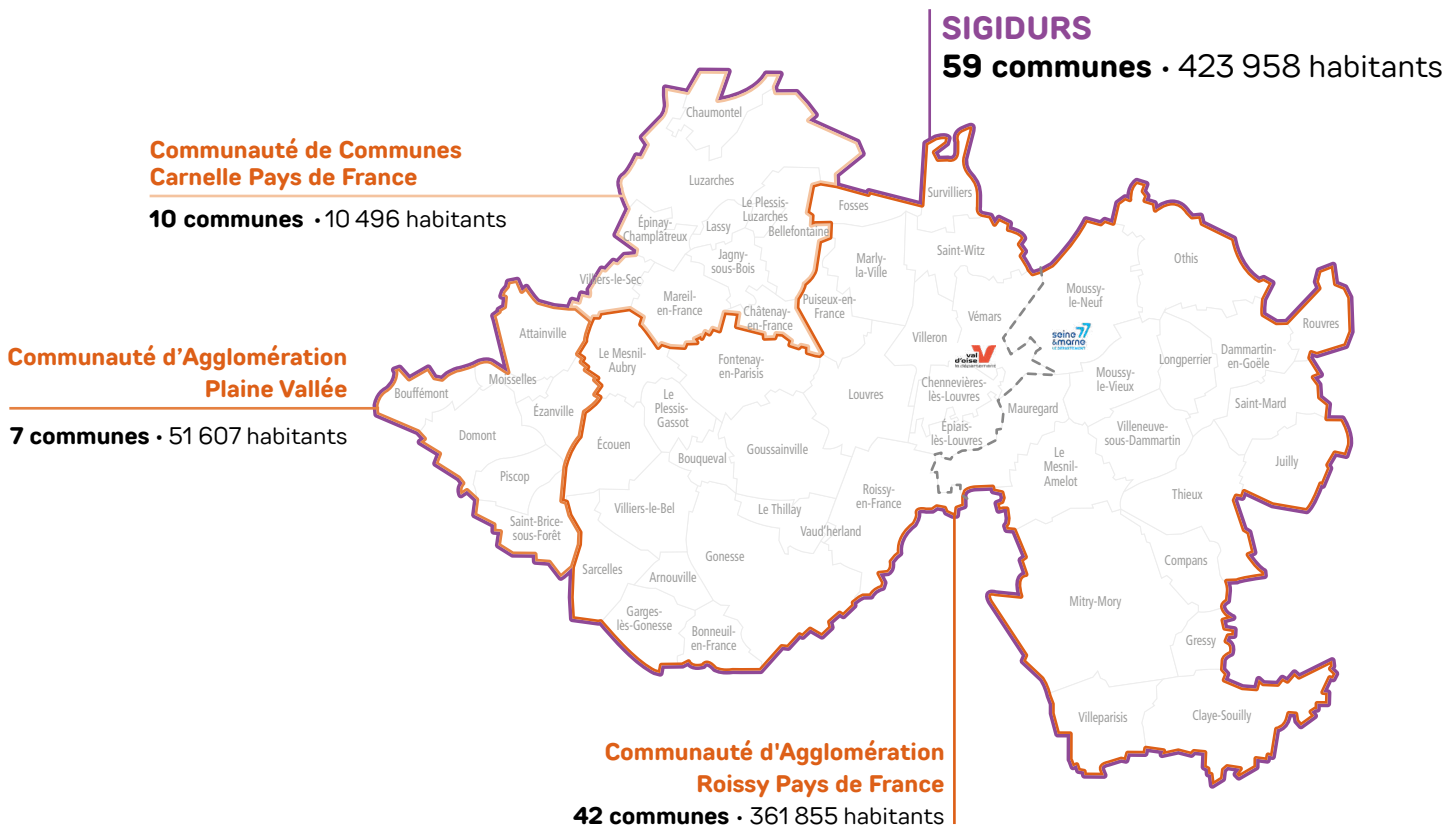


LE SIGIDURS

Le comité syndical et son bureau

Le Sigidurs est un établissement public. Il est administré par :

- Le comité syndical composé de 52 délégués désignés par ses trois collectivités adhérentes :
 - 36 délégués représentant la CARPF ;
 - 12 délégués représentant la CAPV ;
 - 4 délégués représentant la C3PF.
- Le bureau syndical composé par :
 - le Président, M. Jean-Claude GENIÈS (*Maire de Gressy et Vice-Président de la CARPF en charge des ordures ménagères*)
 - 11 Vice-Présidents élus par le comité syndical.



Les compétences et déchets pris en charge

Les principales missions du Sigidurs sont :

- **La prévention** à la réduction et au tri des déchets
- **La pré-collecte** (*distribution et maintenance des bacs et des bornes*)
- **La collecte des déchets ménagers et assimilés** :
 - Déchets Ménagers :
 - Réguliers :*
Ordures ménagères - Emballages et papiers - Verre
 - Occasionnels :*
Encombrants - Déchets végétaux - Déchets inertes - Textiles - Déchets dangereux - Déchets électriques et électroniques
 - Déchets Assimilés :
Déchets des activités économiques collectés en mélange avec les déchets ménagers
 - Déchets des Centres Techniques Municipaux :
Déchets des corbeilles de rues - Déchets végétaux - Tout-venant - Déchets inertes
- La gestion des **déchèteries**
- Le **traitement** des différents types de déchets et leur **valorisation**.

LES TEMPS FORTS 2023

JANVIER



Plâtre. Déploiement progressif d'une filière de collecte du plâtre sur le réseau de déchèteries.

Amiante. Nouveau sur la déchèterie de Bouqueval : pour les particuliers, dépôt gratuit, sur rdv et en toute sécurité des déchets d'amiante.

AVRIL

Sécurisation des quais inertes. Installation de nouvelles barettes basculantes sur l'ensemble du réseau pour remplacer les anciennes très usées.



Fresque du climat. Les agents de la Direction Prévention et Sensibilisation ont suivi la formation complète de La Fresque du Climat afin de devenir animateur "fresqueur" et ainsi de redistribuer cette formation à tous leurs collègues sur le mois de juin.

JUILLET



Gratuité des composteurs dans le cadre du tri à la source des déchets alimentaires.

1^{er} juil. Focus sur le nouveau règlement des déchèteries entré en application au 1^{er} juillet, avec un quota annuel de 15 passages pour chaque foyer (particulier) et un volume d'apport limité à 2m³ par passage.



9 juil. Démarrage du nouveau marché de **transport et traitement des Refiom.**

OCTOBRE

Lancement de la campagne de sensibilisation en porte à porte aux bonnes pratiques du tri dans l'habitat collectif sur les communes d'Arnouville, Bonneuil, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Sarcelles et Villiers-le-Bel dans le cadre de l'Appel à projet Citeo sur l'amélioration de la collecte.

18 oct. Le Sigidurs représenté au Congrès d'Amorce sur la mise en place du tri à la source des biodéchets avec l'intervention de David Bedin, directeur du service Prévention et Sensibilisation.



E. Thanadabouth, Directeur général
• C. Vinco, Directrice de la collecte
• D. Bedin, Directeur de la prévention & sensibilisation

JUIN



1^{er} juin. Démarrage du nouveau contrat d'exploitation du CVE de 8 ans renouvelables avec la société Hestia (groupe Véolia) en présence de Jean- Claude Geniès et ses vices-présidents, mais aussi de Marc-Olivier Houel, Alexandre Guyon, Thierry Brideron, du groupe Véolia France.



DDS. La déchèterie de Dammartin-en-Goële accueille désormais les déchets dangereux grâce à l'installation d'un local dédié. Cette filière est désormais présente sur l'ensemble du réseau de déchèteries.

Faire face aux épisodes de violence urbaine de l'été 2023. Le service collecte et numéro vert ont été très impactés : bacs brûlés, collectes annulées ou déplacées... Mais le Sigidurs a fait preuve de réactivité et d'adaptabilité, en organisant des repasses sur les communes les plus touchées.

SEPTEMBRE



Maintenance majeure de la **turbine du CVE**.



Lampes/néons. La déchèterie de Mitry-Mory accepte désormais les lampes et tubes « néon » usagés afin qu'ils soient recyclés par Ecosystem.



30 sept. 2^e édition des journées portes ouvertes des installations industrielles du Sigidurs au grand public. 42 visites ont été effectuées.

NOVEMBRE



25 nov. 1^{ère} édition du Village Zéro Déchet à Ecoen. 15 stands, ateliers et animations pour mettre en valeur les actions portées par le Sigidurs en termes de réduction des déchets et les acteurs de la prévention sur notre territoire.

LES RESSOURCES HUMAINES

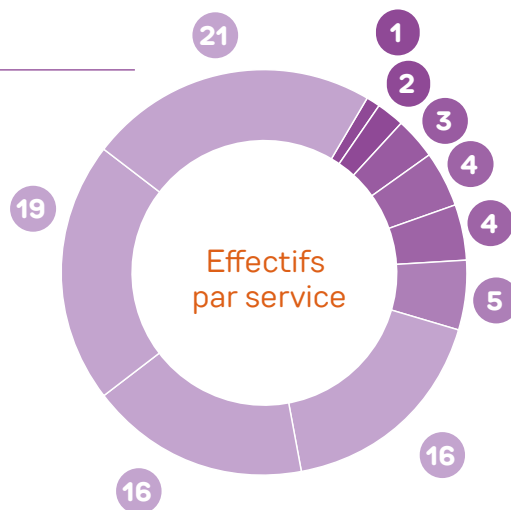
 91 agents | Âge moyen : 39 ans

Parité  49% | 51% 

Les effectifs

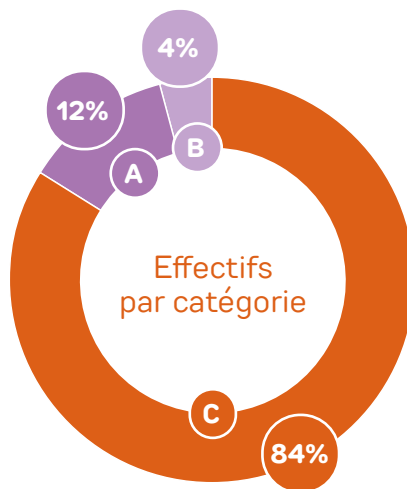
LES EFFECTIFS PAR SERVICE

COLLECTE	21
SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES PUBLICS	19
TRAITEMENT ET VALORISATION	16
SERVICES TECHNIQUES	16
FINANCES	5
COMMUNICATION	4
RESSOURCES HUMAINES	4
AFFAIRES JURIDIQUES	3
SYSTÈMES D'INFORMATION	2
DIRECTION GÉNÉRALE	1



LES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE

CATÉGORIE A	12 %
CATÉGORIE B	4 %
CATÉGORIE C	84 %



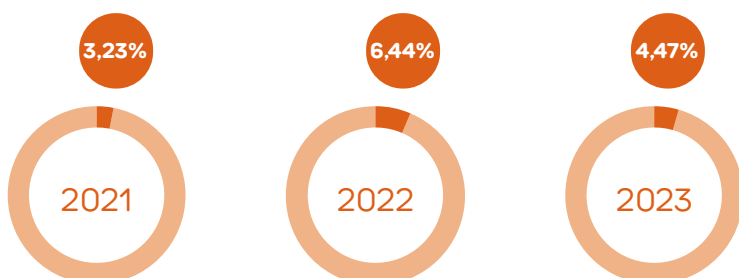
LE TAUX DE FÉMINISATION PAR CATÉGORIE




La parité est toujours respectée au Sigidurs. En 2023, la part des femmes en poste représente 49 % contre 53 % en 2022, et s'agissant des hommes 51 % contre 47 % en 2022.

L'absentéisme

TAUX D'ABSENCE POUR MALADIE ORDINAIRE, MATERNITÉ OU ACCIDENT DE SERVICE



 45 agents en 2023

MALADIE ORDINAIRE	81 %
CONGÉ DE LONGUE MALADIE	10 %
ACCIDENT DE SERVICE/TRAJET	8 %
CONGÉ DE GRAVE MALADIE	1 %

La formation

AGENTS PARTIS EN FORMATION PAR CATÉGORIE

CATÉGORIE A	8	
CATÉGORIE B	4	
CATÉGORIE C	55	

 **55 agents de catégorie C**

Toujours fort de sa politique de formation, le Sigidurs encourage ses collaborateurs à se former régulièrement mais innove également, par de la formation interne propre aux métiers de notre secteur d'activité ou encore de culture de base (Finances, informatique, etc...). Ainsi, chaque agent aura effectué en fin d'année, au moins un jour de formation.

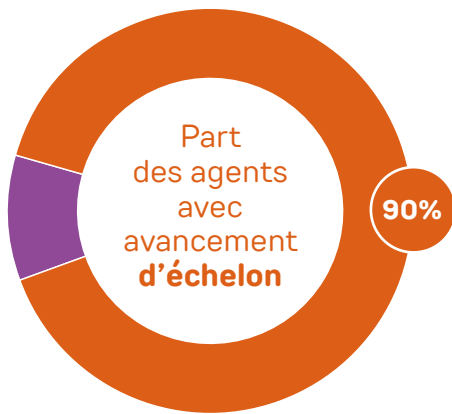
Au-delà des formations dites institutionnelles ou de professionnalisation de la carrière, le Sigidurs contribue à la compréhension commune des enjeux de la transition écologique en organisant des formations telles que la Fresque du climat, qui encourage la diffusion rapide


et à grande échelle d'une compréhension des enjeux climatiques. Chaque agent du Sigidurs a ainsi bénéficié de cet atelier ludique et appréhende désormais mieux la lutte menée contre les changements climatiques et le défi planétaire que celle-ci représente.

En parallèle, les 15 agents de la Direction de la Prévention et Sensibilisation ont acquis une certification d'animateur de la Fresque du Climat. Ils peuvent désormais animer ces ateliers dans les écoles et administrations et convaincre de l'efficacité de l'outil pédagogique et de l'expérience collaborative.



Les évolutions de carrière et les mobilités internes

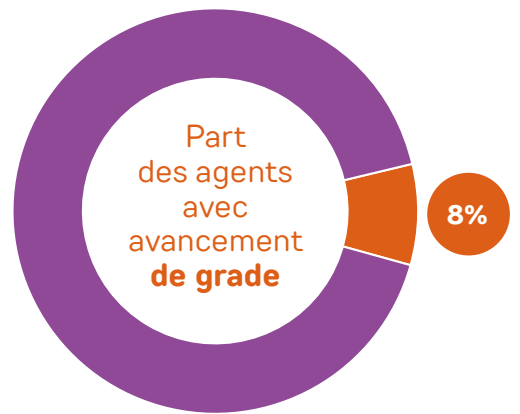



 **4 agents**
2 hommes + 2 femmes

nommés au titre de la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel


 **2 agents**
2 femmes

ayant bénéficié d'une mobilité interne



 **1 agent**
1 homme

ayant bénéficié d'un avancement de carrière au titre de la Promotion Interne

 **4 agents**
2 hommes + 2 femmes

ayant bénéficié d'un avancement de carrière par voie d'ancienneté

Les recrutements et mouvements du personnel

« *Recruter la bonne personne avec la bonne compétence, au bon moment, au bon endroit.* »

Fort de cet adage, la DRH a pourvu sept postes en 2023 et a mené 35 entretiens de recrutement. De ces entretiens, résultent :

- 2 recrutements par voie de mobilité interne ;
- 3 recrutements via des candidatures externes ;
- 2 alternants.

De plus en 2023, deux de nos collaborateurs ont été recrutés par cooptation. Un mode de recrutement amené à se développer au sein de notre collectivité.

Afin de maximiser ses chances de recrutement, la Direction des Ressources Humaines participe également à des jobdatings organisés par les collectivités adhérentes.

Les candidats reconnus travailleurs handicapés ne sont pas oubliés. Afin de les accueillir dans des conditions optimales, nous maintenons un contact régulier avec Cap Emploi, organisme d'aide à l'insertion des travailleurs handicapés, et

mettons en place des partenariats d'insertion en milieu professionnel de ces derniers.

Ainsi, nous intégrerons les « DuoDay » en 2024. Ce dispositif permet l'immersion des travailleurs handicapés au sein d'une entreprise, et plus particulièrement d'un métier, afin d'en découvrir les contours et pourquoi pas révéler de nouvelles vocations.

La qualité de vie et des conditions au travail une ambition conjointe

Garante de l'action collective qui permet d'articuler les objectifs liés à l'amélioration des conditions de travail et du service rendu aux usagers, le Sigidurs fait de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de ses collaborateurs un enjeu majeur de sa politique RH car elle contribue à la performance globale de la collectivité. Aujourd'hui, la QVCT remplace la QVT et traite des questions de charge de travail, d'intérêt, d'autonomie, d'accompagnement du changement...

Ainsi, la direction et les représentants des organisations syndicales se sont réunis à 4 reprises pour un dialogue social sur des enjeux communs.

4 CST ont été organisés en 2023 et ont permis, l'aboutissement de dossiers tels que :

- le temps de travail et plus particulièrement la mise en conformité de notre collectivité avec l'obligation pour les agents publics de réaliser 1 607 heures annuelles,
- la refonte du règlement du temps de travail avec l'octroi de 3 jours de télétravail ;
- la création d'un pôle « prévention » au sein de la Direction de la Prévention et Sensibilisation et de fait, la nomination d'une responsable prévention ;
- et enfin, l'adoption d'une charte relative au droit à la déconnexion.

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques professionnels, la Direction des Ressources Humaines organise des formations liées à la sécurité afin de garantir la santé des collaborateurs du Sigidurs. Ainsi, des formations telles que :

- la prise en main des trottinettes électriques a accueilli 39 participants ; ce nouveau moyen de mobilité, suggéré par un agent, est une solution adaptée à l'usure au travail des CQC qui devaient faire de nombreux arrêts et sorties de véhicules, mais aussi une solution plus écologique.
- les bonnes pratiques de l'évacuation des bâtiments en cas d'incendie ont été suivies par 46 participants.

Le levier de l'organisation du travail a également été au cœur des axes d'avancée de 2023 par le biais du télétravail. Instauré depuis 2021, c'est tout naturellement qu'il a trouvé sa place dans l'organisation et le fonctionnement de notre collectivité permettant une meilleure articulation de la vie professionnelle et de la vie privée. Ainsi, en 2023, 60 de nos agents ont perçu l'allocation télétravail pour un montant global de 6 311,83€.



2 205 jours de télétravail totalisés à l'année soit environ 3 jours par mois

Le volet prévention santé au travail a fait la part belle à l'opération « Octobre rose ». Comme chaque année, le Sigidurs fait la promotion de la lutte contre le cancer du sein par diverses actions. En 2023, la DRH a organisé une sensibilisation en mettant en lumière cette cause par le biais d'un atelier dédié à la prévention du cancer du sein mené par une professionnelle de santé. Ainsi, nos collaboratrices ont pu obtenir des réponses et pratiquer de manière plus approfondie un exercice de palpation sur mannequin.



LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS

Le compte administratif 2023, une année exceptionnelle en termes de taux de réalisation.

Les dépenses

Total : 74 655 591 €

Fonctionnement : 67 375 423 €

> Une hausse des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élève à 67,4 M€ soit + 27,53 %, (+ 14,5 M€) par rapport à 2022 principalement causé par un taux d'exécution du budget à 96 % (les années précédentes, en moyenne le taux d'exécution était de 75 %).

Ce taux d'exécution est également la traduction des observations du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Son intervention nous a permis de corriger quelques irrégularités techniques comptables, ce qui explique également le déficit de fonctionnement (-6,2 M€) de la clôture de l'exercice 2023, plus conséquent que les années précédentes (effet rattachement, moins de retard sur la liquidation des factures...). En effet, ce résultat exceptionnel, influencé par la CRC, englobe 15 mois de facturations (septembre / novembre / décembre 2022 et les factures service fait sur 2023).



Investissement : 7 280 169 €

> Une hausse des dépenses réelles d'investissement hors dette de + 1,2 M€ par rapport à 2022.

> Les dépenses d'investissement nettes (hors dette) financées en 2023 sont de l'ordre de 3,9 M€ :

- 1 M€ lié à l'acquisition des bacs
 - 1 M€ lié aux achats de bornes ;
 - 675 K€ concernant le BREF ;
 - 650 K€ pour des travaux d'amélioration technique sur nos équipements (CVE, CDT) ;
 - 510 K€ liés à l'habillage du CVE ;
 - 125 K€ concernant l'acquisition des bennes en déchèteries ;
 - 100 K€ pour l'équipement informatique, petits travaux, achats mobiliers.
- Le remboursement du capital de la dette pour 2023 est de 3,3 M€. La dette du Sigidurs continue à décroître : elle est actuellement de 30 M€ soit 71,16€ par habitant.
- Sur la période du mandat (2020 -2023), le niveau moyen annuel des dépenses d'investissement net s'établit à 7,6 M€ et 12,4 M€ ont été remboursés en termes de capital (stock de dette début mandat : 42,4 M€).

Les recettes

Total : **61 596 865 €**

Fonctionnement : **61 141 606 €**

Investissement : **455 259 €**

Malgré un bon taux de recouvrement de recette (**98%**), un **déficit de fonctionnement** est dégagé de l'ordre de **6,2 M€**, qui résulte de l'effet ciseaux : une croissance accélérée de nos charges avec une stagnation de nos produits d'exploitation (Vente matière, chaleur, électricité).

De plus, 2023 a également été marqué par le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes : ce contrôle visait à examiner la régularité, la qualité de la gestion et fiabilité des comptes de l'Établissement public sur le périmètre 2018-2023. Il s'est déroulé sur une période de 2 mois et demi, au travers de questionnaires successifs (demandes de pièces et d'explications) et d'auditions sur place. Le contrôle a été clôturé en fin d'année. Le rapport d'observation définitif est communiqué en 2024.

Dans un contexte inflationniste et avec beaucoup d'incertitudes, l'objectif financier au titre de l'exercice 2023 reste inchangé à savoir :

- Garantir un service de qualité aux usagers ;
- Investir pour mener à bien les projets stratégiques du mandat ;
- Conserver des marges de manœuvre en maintenant la situation financière saine du syndicat.

Les produits issus de l'activité

Le Sigidurs perçoit des recettes liées à son activité : vente d'énergie (sous forme de chaleur et d'électricité), vente de matières issues du tri et vente de composteurs aux usagers du territoire.

Il existe également des conventions d'accès à certaines déchèteries du territoire, pour des communes qui n'adhèrent pas au Sigidurs, dont les passages sont facturés.

Les contributions des collectivités adhérentes

Chaque année, le Sigidurs appelle une participation auprès des collectivités adhérentes, qui de leur côté, lèvent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le montant de cette participation est fixé selon les modalités de calcul prévues dans les statuts du Sigidurs.

> Ces participations représentent 72 % des recettes de l'établissement public.

La participation au financement des Déchets Ménagers Assimilés et des Centres Techniques Municipaux

Le montant de la participation de chaque collectivité est défini selon les modalités suivantes :

- > une part à l'habitant pour les frais d'administration générale et les déchèteries ;
- > une part variable, basée sur les tonnages, pour la collecte et le traitement des différents flux de déchets.

Cette augmentation des prix prend en considération l'évolution de la TGAP dont le surcoût est estimé à +2,6 M€ à

tonnage constant pour le syndicat. De plus, le prix des déchets végétaux a été estimé à 30 € car avec le nouveau marché sur le traitement de ce flux, le prix à la tonne a augmenté de +10,5 € (28 € avec l'ancien marché contre 38,5 € avec le marché actuel dont le prestataire est Valdeve).

Le prix à l'habitant pour le service déchèterie a également été réévalué pour l'année 2023. Cette hausse de prix s'explique en raison du tonnage des TVNI et

TVI issues des déchèteries, qui est également impacté par cette augmentation de la TGAP.

Une participation est également appelée pour le financement des déchets collectés spécifiquement dans les Centres Techniques Municipaux pour lesquels le Sigidurs met à disposition des bennes par flux.

LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)

Service support **garant de toutes les données**

La DSI, direction composée de 2 personnes, a pour vocation de répondre aux besoins des services de l'établissement public en mettant à disposition les outils et moyens technologiques nécessaires. Une culture numérique ainsi qu'une veille technologique sont les bases essentielles au bon fonctionnement du service et permettent d'avoir une vision d'avenir sur les différents projets. Une autre facette de la DSI est l'accompagnement et le support auprès des utilisateurs.

La gouvernance des Systèmes d'Information (SI)

Si son but principal est d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'information, elle a aussi pour mission de cadrer les bonnes pratiques en lien avec l'organisation.

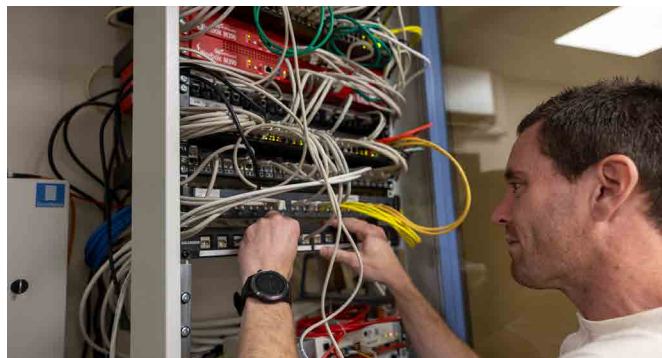
La gouvernance concerne non seulement le Service Informatique, mais aussi tous les métiers du Sigidurs qui concourent à la création de valeur grâce aux systèmes d'information.

La DSI a donc formalisé les processus de gouvernance suivants :

- La Gestion des Incidents
- La Gestion du Catalogue de Services
- La Politique de sécurité du système d'information (PSSI)

Sur les bases de ces livrables, les bonnes pratiques sont mises en œuvre au Sigidurs.

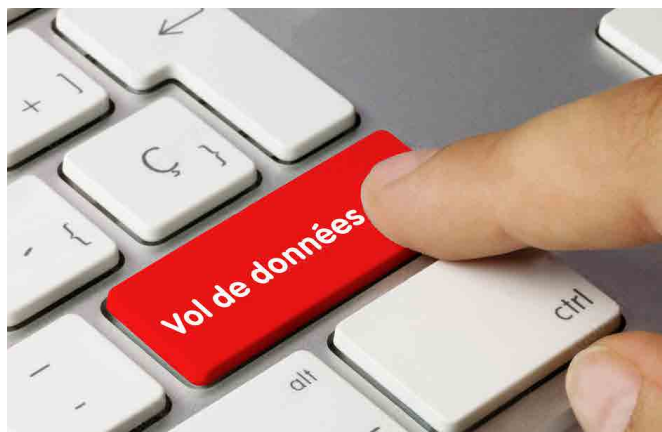
Par ailleurs, une cartographie des SI a été élaborée en identifiant chacune des branches « métier » concernée. Cette connaissance permettra au fil du temps d'accompagner l'évolution des applications.



La sécurité des systèmes d'information une veille constante

Le contexte géopolitique de cyberattaque a conduit la DSI du Sigidurs à maintenir un haut niveau de sécurisation de ses données. Des mesures proactives ont été prises pour prévenir les cybermenaces, renforcer les pare-feux et antivirus, mettre en place des protocoles d'authentification robustes et sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.

En 2023, les Plans de Continuité et de Reprise d'Activités (PCA/PRA) ont été audités et renforcés. Ils sont destinés à permettre la reprise du système d'information, le plus rapidement possible et avec un minimum de pertes de données, lorsqu'il est affecté par une situation de crise, un sinistre ou une défaillance majeure.



Répondre aux exigences de conformité du RGPD



Dans le cadre de notre engagement envers la protection des données personnelles, la Direction des Systèmes d'Information du Sigidurs a travaillé activement pour garantir la conformité des pratiques aux exigences du Règlement Général pour la Protection de la Donnée.

Des points de travail réguliers ont été menés pour évaluer et améliorer la

gestion des données, la transparence des processus et la sécurité des informations sensibles. Notre Délégué à la Protection de la Donnée (DPO) a audité les différentes Directions afin d'observer et d'analyser les traitements et flux pour mettre en place une feuille de route améliorant la conformité de l'Établissement public au RGPD.

Les grands projets de service

Dans la perspective du projet d'aménagement des locaux, la direction de l'information travaille à l'adaptation du SI aux nouvelles conditions de travail et à l'évolution des technologies :

- Nouvelle infrastructure de téléphonie ;
- Préparation de l'environnement de travail pour les nouveaux agents et assistance et support auprès des utilisateurs ;
- Développement et maintenance des progiciels et logiciels métiers (Ciril, Adobe, Exchange, Ecorec...) ;
- Mise en œuvre d'un outil de calcul de temps de travail conforme à la réglementation sur les 1 607 heures de travail dans la FPT.

Suite à la création du site internet en 2018, la DSI gère son architecture technique et son évolution en lien avec le service Communication.



110 000 connexions sur le site internet *durant l'année 2023*



214 convocations électroniques aux instances syndicales *envoyées aux élus*

Le système d'information des ressources humaines SIRH, un outil de gestion des données du personnel

Depuis 2022, les entretiens d'évaluations professionnelles sont réalisés à partir de notre SIRH.

Les comptes-rendus d'évaluations, saisis en ligne par les évaluateurs, libèrent ainsi des tâches chronophages pour les agents des RH leur permettant de se concentrer sur d'autres activités à forte valeur ajoutée. Du côté des

agents, cela leur permet d'accéder librement au compte rendu de leur entretien d'évaluation.

En 2023, en lien avec la DRH, les comptes épargnes temps des collaborateurs ont été migrés sur CIRIL afin de permettre une gestion individuelle de ces derniers.

Le SIRH a également été paramétré afin d'être en conformité avec la M57,

nomenclature budgétaire et comptable qui s'applique à toutes les collectivités territoriales depuis janvier 2024.

Cette mise à niveau a permis une transmission plus fluide des informations liées à la paie RH vers la Direction des Finances.

LA COMMUNICATION

La direction de la communication à la croisée de tous les chemins

La Direction de la communication a pour mission de vulgariser, sensibiliser et informer le grand public sur les compétences du Sigidurs et ses actions. Quelle soit éditoriale, numérique, événementielle ou de proximité, la communication développée s'inscrit toujours dans une démarche pédagogique et de communication positive.

Elle accompagne les usagers, aussi bien que les agents du Sigidurs, en les dotant d'outils comme des guides, calendriers



de collecte, accroche-bac, memento de consignes de tri, totems enrouleurs didactiques...

Elle promeut également les campagnes nationales de communication portées par les éco-organismes (Refashion, Ecosystem, Corepile) ou par l'Ademe et Citeo afin d'informer les usagers des nouvelles obligations ou avancées sur la gestion des déchets.

La Direction de la communication s'adresse à des publics variés et adapte en permanence sa communication : livret d'activités pour les scolaires, programme des projets en milieu scolaire pour les enseignants, guide du compostage, guide de la déchèterie pour les particuliers, guide de la gestion des déchets en entreprises, newsletter à destination des bailleurs sociaux...

A ces fins, elle utilise de nombreux canaux de diffusion dont les réseaux

sociaux (Facebook, LinkedIn et Youtube) et s'appuie sur le relai efficace des communes adhérentes de son territoire : les vecteurs de communication les plus directs étant les magazines municipaux et l'affichage urbain.

Enfin, la Direction de la communication publie annuellement le rapport d'activités du Sigidurs, compilation d'indicateurs techniques et financiers utiles aux professionnels de la filière du déchet, mais aussi présentation développée des projets, enjeux et perspectives utiles au grand public. Il est rédigé avec la collaboration de l'ensemble des services du Sigidurs. Une place importante y est faite à l'infographie et à la démarche facile à comprendre.

Un nouveau logo pour une identité de marque renforcée

Pour l'année 2023, la Direction de la Communication s'est attachée à un travail de refonte en interne du logo afin de redonner du sens et de la lisibilité à la marque employeur.

Le logo de 2006 étant daté, difficilement positionnable sur les infographies et mal identifié du public, le travail graphique interne a consisté à réfléchir sur les valeurs portées par l'établissement public, créer un picto en forme de S et nœud de Moebius évoquant le recyclage mais aussi l'électricité produite, choisir une police moderne, ronde et lisible, conserver l'acronyme historique mais en le mettant en capitales et soutenu par une baseline statutaire claire « établissement public ». Ses principales compétences (prévention, collecte, valorisation), ont été ajoutées dans le bloc marque. Le cartouche et le fond perdu rendent sa disposition sur un document

plus facile. Au final, le nouveau logo est certes plus institutionnel, mais plus impactant et permet de mieux identifier le Sigidurs et ses missions.

Ce travail collectif de près de 5 mois a permis de développer une nouvelle identité plus forte du Sigidurs.

Afin de limiter la production de déchets et les dépenses publiques, il a été décidé que tous les supports de communication seraient changés au fil du temps afin d'écouler les stocks existants.

Cependant, d'ores et déjà la flotte automobile électrique a bénéficié d'une vitrophanie aux nouvelles couleurs du logo, unifiant notre image et la véhiculant sur le territoire.

Tous les nouveaux bacs fournis aux habitants sont également sérigraphiés avec le nouveau logo plus visible.



Informer sur des décisions difficiles et mal perçues

Au cours de cette année, la communication a également soutenu de nombreux projets des services opérationnels dont la mise en place d'un nouveau règlement d'accès en déchèterie et d'un quota de passage.

Décision courageuse nécessitant de la pédagogie, il a fallu déployer une communication d'adhésion, répétitive et rassurante. La page Facebook et le site internet ont donc été les fers de lance

de cette campagne pour distiller les informations et faire le tri entre le vrai et le faux. Une FAQ, de nombreuses publications explicatives avec infographies, une mise en parallèle avec des décisions similaires au niveau national et des retours d'expériences sur d'autres déchèteries ont été publiés. Parallèlement, le service Communication et la Direction Traitement Valorisation ont travaillé à la rédaction claire et exhaustive d'un guide des déchèteries.



Communiquer sur les grands projets : les biodéchets

Avec l'obligation au 1^{er} janvier 2024 de la collecte des « biodéchets » et le battage médiatique national fait en amont sur le sujet, nous avons dû faire face à une vague de désinformation et de contre-vérités suscitant beaucoup d'émoi parmi nos usagers notamment sur les réseaux sociaux. Les publications avaient pour but de rassurer tant sur l'absence de pénalités que sur l'échéance couperet.

Le Sigidurs ayant opté pour le développement de solutions de proximité, déjà effectives, comme le compostage individuel et partagé pour les petites résidences, la communication a été renforcée sur la gratuité des composteurs surtout auprès des communes volontaires.

Une nouvelle rubrique « déchets alimentaires » a été intégrée au site internet avec un article explicatif.



Rebondir sur les actus chaudes

La communication du Sigidurs est également faite des temps forts de l'actualité nationale. Le fléau des cartouches de protoxyde d'azote dans les rues des villes et nos centres de tri, la journée du droit des femmes, l'élimination des déchets d'amiante... des sujets proches des habitants relayés au travers de vidéos :

série de portraits sur nos collègues femmes « potenti'Elles », un teaser sur les Journées portes ouvertes 2023, le reportage-interview de la première édition du village Zéro Déchet ou encore le bilan et témoignage du projet gaspillage alimentaire dans les cantines....



CHIFFRES CLÉS

-  • **44 536 visiteurs** sur le site internet
-  • **161 Publications** sur le site internet des communes
-  • **6 230 Abonnés** à la newsletter
-  • **2 200 Abonnés** à Facebook
-  • **192 Publications** sur les réseaux sociaux
-  • **1 261 Abonnés** à LinkedIn
-  • **51 058 vues** vidéos chaîne YouTube
-  • **90 avis** sur Google My Business et note de 2,4/5



- **46 Articles parus** dans le journal municipal des communes
- **43 Articles parus** dans la presse régionale

LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION

Une compétence primordiale des politiques de gestion des déchets



La prévention vise à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par l'ensemble des acteurs : les particuliers, les administrations, les entreprises et les associations. En promouvant une consommation plus responsable, elle limite l'utilisation des ressources naturelles qui sont épuisables. Elle participe à diminuer l'impact des déchets sur l'environnement et à alléger leur coût de gestion. Elle rassemble l'ensemble des actions intervenant avant l'abandon de l'objet, soit avant qu'il acquière son statut de déchet.

La politique de prévention du Sigidurs est déclinée dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Sigidurs, divisé en 6 axes :

- Axe 1 :** Encourager l'éco-exemplarité
- Axe 2 :** Prévenir la production de biodéchets et développer leur traitement spécifique
- Axe 3 :** Réduire le gaspillage alimentaire
- Axe 4 :** Donner une seconde vie aux objets
- Axe 5 :** Encourager la consommation durable
- Axe 6 :** Étudier de nouvelles modalités de tarification du service public



Les actions de gestion des déchets alimentaires et déchets de jardin

La mise en œuvre du tri à la source des déchets alimentaires, un travail d'anticipation et de longue haleine



Au 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets se généralise. Le Sigidurs aura alors l'obligation de mettre à disposition une solution de tri des déchets alimentaires sur son territoire. Il a ainsi œuvré en 2023 à se préparer pour cette échéance.

Une typologie d'habitat =
Une solution

Suite à différents scénarii, le Sigidurs a défini sa politique de tri à la source des biodéchets. Son territoire étant hétérogène, cela a nécessité d'adapter les solutions techniques au type d'habitat desservi.

Les habitants en pavillon bénéficiant d'un jardin, en zone rurale comme en zone urbaine, pourront traiter leurs déchets alimentaires par compostage, au moyen d'un composteur individuel.

Les habitants des petits habitats collectifs avec espaces verts, pourront quant à eux composter via un composteur collectif. Enfin, les particuliers en habitats collectifs denses verront leurs déchets alimentaires collectés via des points d'apport volontaire, installés sur l'espace public.

Une année dédiée à la
préparation technique...

Afin de répondre aux obligations réglementaires, le Sigidurs a adapté ses moyens, notamment humains, en renforçant son équipe de chargés de mission compostage et jardin durable. Composée de 4 équivalents temps plein à partir d'août 2023, elle pourra répondre aux besoins grandissants en matière d'installation de composteurs et de sensibilisation. Parallèlement, il a préparé la mise en œuvre de la collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire à travers la passation d'un marché public spécifique. Les besoins en matière de fourniture de matériel, de sensibilisation, de collecte et de traitement ont ainsi été définis, et les futurs prestataires sélectionnés pour un démarrage de la collecte prévu en 2024 sur une première partie du territoire.

... et financière.



Agir • Mobiliser • Accélérer

L'année 2023 a également permis d'œuvrer à la préparation financière du projet, à travers la construction et le dépôt de demandes de subvention.

250 000€ ont ainsi été sollicités auprès de la Région Ile-de-France, au titre de leur programme de financement sur l'économie circulaire. Ils ont été attribués au Sigidurs en novembre 2023.

Une autre demande a été déposée au Fonds Vert, à hauteur de 1 841 400€. **Le taux d'aide total pourrait ainsi atteindre 62.5%.**



Un axe fort, le développement du compostage individuel

Depuis 2010, des composteurs en bois ou en plastique de 300 litres étaient proposés aux habitants du Sigidurs à un tarif préférentiel. A partir du 1^{er} juillet 2023, les composteurs individuels sont devenus gratuits. La décision a été prise de ne fournir que des composteurs bois, plus écologiques et les plus sollicités.

En raison de ces nouvelles modalités, ainsi que de la mise en place réglementaire au 1^{er} janvier 2024 du tri à la source des biodéchets, les livraisons de composteurs ont connu une forte hausse, par rapport aux deux années précédentes.



Le compostage collectif, un développement exponentiel

Depuis 2010, le Sigidurs propose aux bailleurs de logements collectifs, aux municipalités et à tout établissement (école, accueil de loisirs, établissement de retraite ou de soins...), l'installation gratuite de sites de compostage, afin de traiter tout ou partie des déchets verts et alimentaires sur place. Le Sigidurs propose un accompagnement de la démarche, par la formation de référents volontaires et par des visites régulières. Dans les établissements, les déchets peuvent être issus des restaurants collectifs, des espaces verts et du domicile des enfants ou des adultes.

Le compost produit est mis à la disposition des habitants des résidences pour un usage sur leur balcon ou dans le cadre de jardins familiaux ou partagés. Les prestataires d'entretien des espaces verts des résidences sont également sollicités pour l'utiliser dans les massifs d'arbustes ou de fleurs.

Dans les établissements qui accueillent des enfants (écoles, accueils de loisirs), la pratique du compostage est souvent liée à la mise en place d'un jardin pédagogique.



On note, en 2023, une augmentation des demandes d'installation de la part des bailleurs, qui s'est traduite par l'installation de 13 sites en pied d'immeuble.

RÉSIDENCES ET QUARTIERS

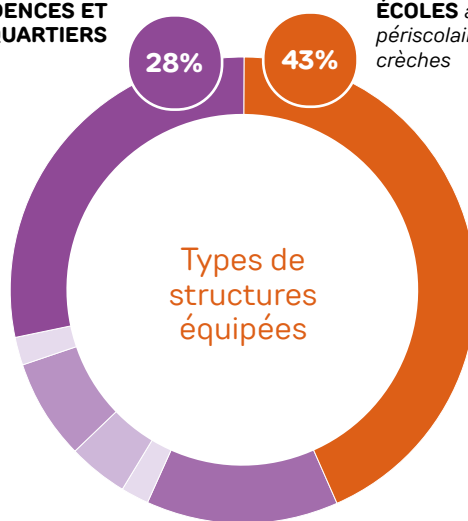
28%

43%

ÉCOLES accueils et restaurants périscolaires, accueils de loisirs, crèches

Les établissements scolaires restent les structures qui s'équipent le plus en compostage partagé.

Types de structures	2023	Répartition
Écoles, accueils et restaurants périscolaires, accueils de loisirs, crèches	20	43%
Résidences et quartiers	13	28%
Parcs, jardins familiaux ou partagés et cimetières	1	2%
Établissements de retraite ou de soins	3	7%
Collèges	2	4%
Lycées	1	2%
Entreprises / Associations	6	13%
Total	46	100%



Types de structures équipées



Nouveaux sites de compostage partagé installés

Sites	2021	2022	2023	TOTAL depuis 2010
C3PF	1	0	1	21
CAPV	3	3	7	77
CARPF	30	23	38	327
Total	34	26	46	425



La prestation de broyage des végétaux, une formule en réflexion

Service pour les administrés

En 2022, à la suite d'une étude de l'observatoire des déchets du Sigidurs, il a été décidé de changer le format du service de broyage des déchets végétaux. En effet, le service proposé à domicile depuis 2018, était trop coûteux au regard des volumes de déchets traités.

Un service sur placette a ainsi été proposé et mis en place en 2023. Ce service, qui a peu touché les usagers dans ces nouvelles dispositions, ne sera pas renouvelé en 2024 et est amené à évoluer de nouveau pour trouver un modèle qui réponde mieux aux attentes de tous.

Prêt du broyeur aux communes

Le Sigidurs met à la disposition des communes du territoire ses deux broyeurs, de façon à leur permettre de mieux gérer leurs déchets végétaux. En 2023, le broyeur a été emprunté par la commune de Puiseux-en-France.

Chantiers dans les structures

En 2023, un seul chantier de broyage a été réalisé pour l'association des jardins familiaux de Villiers-le-Bel.

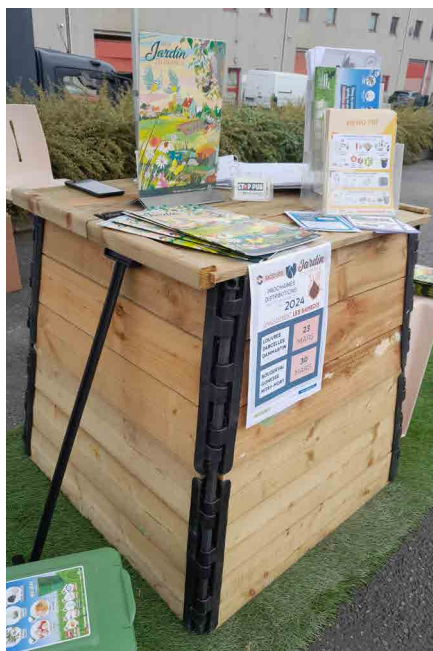
Broyage effectué pour **23** foyers



Les semaines du jardin durable, un événement à date

Événement incontournable de notre établissement public, les semaines du Jardin durable se sont déroulées en mars et en octobre, pour la 14^{ème} année consécutive sur les déchèteries de Bouqueval, Gonesse, Louvres et Sarcelles.

Cette distribution de compost est l'occasion de sensibiliser les usagers à la pratique du compostage individuel ou collectif.



La lutte contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente en France 10 millions de tonnes de déchets chaque année, pour une valeur estimée à 16 milliards d'euros. Afin de réduire l'ampleur de ce phénomène, les objectifs nationaux fixent une réduction du gaspillage alimentaire de 50% entre 2015 et 2025 pour la distribution et la restauration collective.



La loi Egalim du 30 octobre 2018 impose un certain nombre de mesures pour la restauration collective, dont :

- La mesure du gaspillage alimentaire et la mise en œuvre d'actions concrètes visant à le réduire,
- Une réinjection des économies réalisées dans une meilleure qualité des denrées servies aux convives.

Aussi, afin d'accompagner au mieux les restaurants scolaires de son territoire pour répondre à ces nouvelles obligations, le Sigidurs lance chaque année depuis 2019 un appel à projets visant à accompagner les communes à réduire

le gaspillage alimentaire d'un restaurant collectif scolaire.

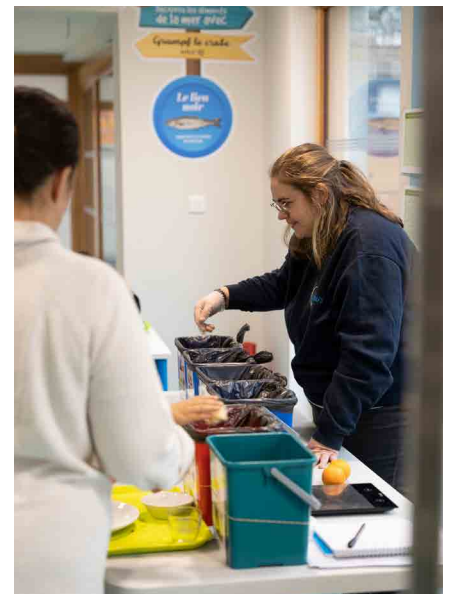
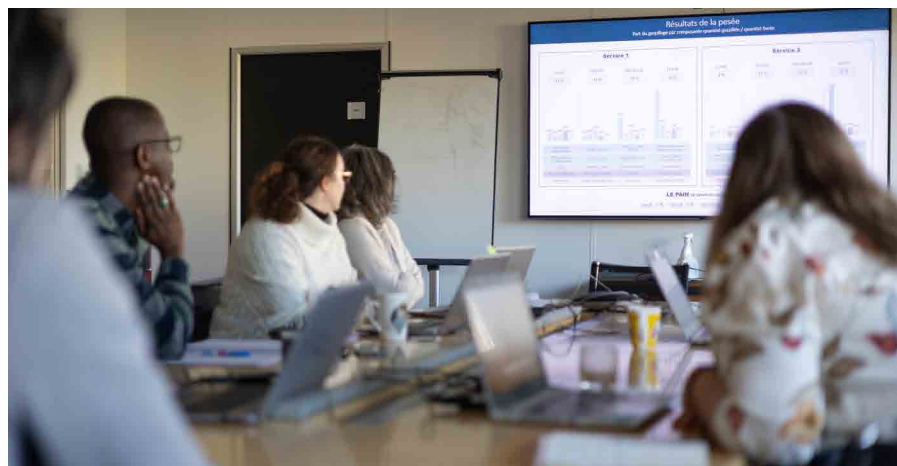
En 4 ans, 15 communes ont été suivies et conseillées.

L'année 2023 a permis l'accompagnement de 5 communes lauréates : Villeparisis, Sarcelles, Fontenay-en-Parisis, Mitry-Mory et Othis. Après 6 mois d'accompagnement et la mise en œuvre d'actions concrètes, **le gaspillage alimentaire a été réduit de 19% en moyenne.**

Les actions sont nombreuses : mise en place d'assiette « petite et grande faim », sensibilisation des convives au

gaspillage alimentaire et installation d'un gâchimètre de pain. Globalement, les communes sont parvenues à réduire significativement le gaspillage alimentaire.

En 2024, le Sigidurs lancera une dernière fois, l'appel à projets sous sa forme actuelle. Une réflexion sera menée pour faire évoluer l'offre à destination de nos communes sur cette thématique, afin d'améliorer le suivi, réduire toujours plus le gaspillage alimentaire produit et ainsi atteindre les objectifs nationaux.



Inciter à une consommation responsable

L'événementiel au service de la sensibilisation

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la réduction des déchets, le Sigidurs a organisé son premier « Village Zéro Déchet », le samedi 25 novembre sur la commune d'Ecouen.

L'objectif de cet événement était de faire découvrir aux habitants du territoire de nouveaux gestes à adopter pour réduire leurs déchets au quotidien, mais également de mettre en lumière les initiatives portées par le Sigidurs en ce sens et de mettre en valeur les acteurs du territoire qui œuvrent à la réduction des déchets.

Ainsi, les ateliers ont montré aux visiteurs qu'il est facile de réduire ses déchets et que cela permet également de faire des économies.

Enfin, une vidéo présentant des gestes simples et astuces à adopter dans la salle de bain et la cuisine pour réduire ses déchets a été diffusée pendant le Village du Zéro Déchet.

Au total, 150 visiteurs ont participé à cet événement pédagogique et ludique. Les stands de fabrication de produits maison

ont été particulièrement appréciés par la plupart des visiteurs, car ils ressortaient avec le plein d'astuces pour la maison.

Tout au long de la journée, les visiteurs ont participé à des ateliers portant sur les thématiques suivantes :

- **Le réemploi** : troc de Noël, vente de produits de seconde main, customisation et réparation de baskets, réparation de vélo ;
- **L'éco-parentalité** : préparer l'arrivée de son enfant, les couches lavables ;
- **L'hygiène féminine** : éco-cup ;
- **Le textile** : durée de vie d'un tee-shirt, création de sacs àovac et d'éponges Tawashi ;
- **Zéro déchet** : ateliers « Do It Yourself » sur les cosmétiques (gommage, huile à barbe), produits ménagers (spray multi-usages), pâte à modeler et savon main ;
- **Noël écoresponsable** : Upcycling et Furoshiki (« papier » cadeau réutilisable) ;
- **La rénovation énergétique** ;
- **Découverte des activités du Sigidurs** : visites virtuelles du centre de valorisation énergétique, découverte du compostage, du jardinage durable et distribution de composteurs ;
- **Stand de vente de produits écoresponsables.**



Une sensibilisation multiforme, à destination de tous les publics



Au travers d'événementiels

Comme chaque année, notre Établissement public est présent sur les événements locaux de nos communes adhérentes : forum des associations, semaine de l'environnement, journée du printemps... L'objectif est de sensibiliser les habitants aux éco-gestes sur des thématiques comme la réduction, le tri et la valorisation des déchets. Les enjeux environnementaux sont également abordés afin de remettre ces actions dans le contexte global du dérèglement climatique où chaque « petit » geste compte.

56 événements :
5 357 personnes sensibilisées
en événement
7 271 personnes sensibilisées
en porte-à-porte

Via des subventions aux associations

Depuis 2020, les associations porteuses de projets ou d'événements peuvent être soutenues par le Sigidurs suite à la mise en place de son règlement d'attribution des subventions.

10 associations soutenues en 2023 (6 projets et 4 collectes solidaires) pour un montant total de **35 658 € versés aux associations.**

Zoom **AFMTÉLÉTHON**
INNOVER POUR GUERIR

Cette opération a pour but de promouvoir le tri des emballages en verre sur le territoire. En décembre 2022, **368 tonnes de verre** ont pu être collectées, et **20 000€** ainsi reversés au Téléthon.

Des actions menées auprès des administrations

Au cours de l'année 2023, la Direction Prévention et Sensibilisation du Sigidurs a déployé le projet Éco-Administration sur les dernières communes non-équipées de son territoire : Compans, Longperrier, Moussy-le-vieux, Le Mesnil-Aubry et Rouvres.

La commune de Saint-Mard a été partiellement équipée.

Amorcé en 2011, le projet Eco-Administration a pour objectif de faciliter au quotidien l'application des gestes de tri et de réduction des déchets au sein des bâtiments administratifs, techniques, culturels, sportifs et des établissements scolaires du territoire.

Grâce à des audits réalisés en partenariat avec les communes, nos équipes ont identifié les acteurs de la chaîne du tri, réalisé l'étude des besoins, validé les dotations et organisé le vidage des

nouveaux outils. En complément, un affichage des consignes, des modules de sensibilisation adaptés au public rencontré, ainsi que des visites des installations du Sigidurs, ont été proposés.

La direction s'est également attelée à la mise en place du projet au sein des structures scolaires de la ville de Sarcelles. Cette étape sera poursuivie et finalisée en 2024.

En parallèle, les villes de Mitry-Mory, Villeron, Arnouville, Attainville, Bouffémont, Goussainville, Garges-lès-Gonesse et Le Plessis-Luzarches ont bénéficié d'actions ponctuelles pour les nouvelles structures établies sur le territoire des communes déjà équipées et sensibilisées.

2024, LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET

L'année 2024 marquera la conclusion du projet Eco-Administration. Dans cette perspective, le Sigidurs souhaite désormais orienter ses actions vers des établissements publics et de nouveaux objectifs :

- Améliorer le réseau des partenaires
- Répondre aux nouveaux défis qui attendent le Sigidurs à l'avenir
- Inciter concrètement le public ciblé à adopter les gestes de prévention et de réduction des déchets.

Des sensibilisations menées auprès de l'habitat collectif

Le Sigidurs, conscient des problématiques en matière de gestion des déchets sur les résidences de son territoire, mène des actions de sensibilisation tout au long de l'année à travers :

- La mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation en porte à porte sur le thème du tri des déchets en habitat collectif sur les communes d'Arnouville, Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Sarcelles et Villiers-le-Bel ;
- La mise à disposition d'un contact dédié aux gestionnaires de résidences ;

- La mise à disposition d'outils de communication dédiés aux gestionnaires de résidences ;
- La formation des gardiens et sociétés de nettoyage sur site ou au siège du Sigidurs ;
- L'envoi trimestriel d'une newsletter à destination des gardiens et sociétés de nettoyage.

Le Sigidurs souhaite, à travers ces différentes actions, sensibiliser les bailleurs mais aussi initier ces acteurs à être un relais auprès des habitants de ces résidences.

5 sorteurs formés
et/ou sociétés de nettoyage
17 gardiens formés

480 kits distribués
pour les nouveaux habitants



Des actions formatives menées auprès des entreprises

Les lois LTVE (Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte) et AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) impactent directement les entreprises qui doivent renforcer le tri à la source et adopter des pratiques de réduction des déchets.

En 2023, afin de répondre à ces enjeux, le Sigidurs a développé de nouvelles formes d'accompagnement auprès de ce public en organisant 3 matinées des déchets regroupant les chefs d'entreprises ou salariés en charge de la question des déchets : actualités réglementaires,

visite du centre de tri et échanges de bonnes pratiques.

Des actions de sensibilisation et visites de centres de tri pour les salariés ont été plébiscitées à la suite de ces matinées.

Les animations scolaires et extrascolaires



Comme chaque année, le Sigidurs propose des séances sur la réduction, le tri et la gestion des déchets aux structures scolaires et extra-scolaires. Les enfants sont à la fois des relais importants pour la sensibilisation de leurs parents et les points de départ des bonnes pratiques de demain.

L'année 2022-2023 est marquée par la reprise des interventions auprès des grandes sections de maternelles et les visites des installations de traitement (visites centre de tri, zone de compostage et déchèterie) auprès de classes de CM2.

Projets artistiques

En plus de ces animations, certaines classes ont bénéficié de 7 projets artistiques permettant aux élèves de comprendre les notions de préservation de l'environnement et de réutilisation des matières dont :

Description	Elèves concernés	Niveau scolaire	Communes
Flower of change Réalisation de fleurs à partir de bouteilles en plastique	125 (5 classes)	CM1 et CM2	Garges-lès-Gonesse Gonesse
Bestiaire fantastique Création de chimères à partir de déchets	300 (12 classes)	GS et CP	Le Plessis-Luzarches Goussainville Sarcelles Villiers-le-Bel
Maquette ta ville Réalisation d'une œuvre collective à partir de cartons de récupération	100 (4 classes)	CM1	Bonneuil-en-France Gonesse Le Thillay Vémars

Animations extra-scolaires

Le pôle jeune public est régulièrement sollicité par des structures extra-scolaires.

6 animations ont donc été réalisées soit **110 enfants et animateurs** sensibilisés sur les communes de Fontenay-en-Parisis, Claye-Souilly, Bouffémont, Domont, Mitry-Mory.

782 séances d'animation réalisées en classe

708 animations ponctuelles

dont **51** classes de maternelle

74 animations lors de projets

42 animations compostage

réalisées auprès des CE2

16 animations compostage auprès de maternelles

41 visites des installations de traitement soit

2 924 élèves de CM2

LA COLLECTE

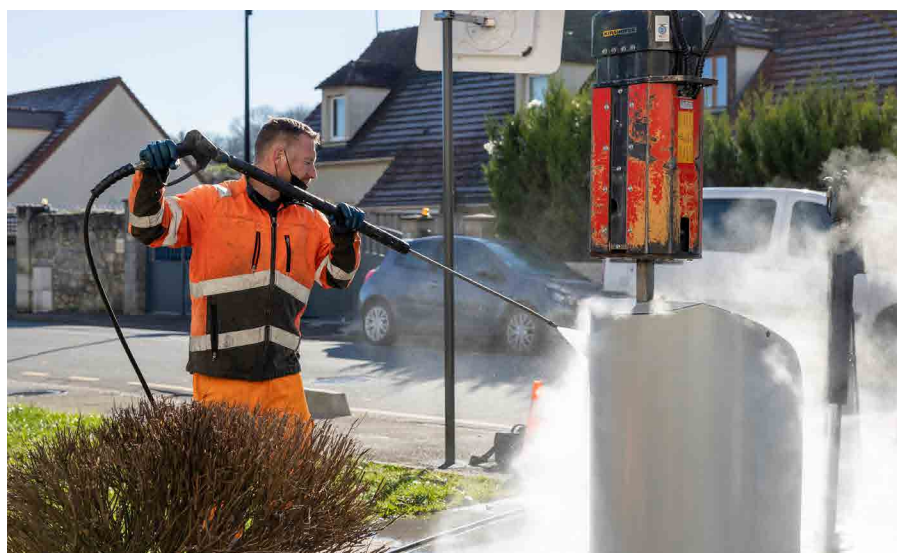
La précollecte : les bornes en chiffres

2014, c'est le nombre total de bornes aériennes et enterrées que compte le parc géré par le Sigidurs, soit un total de 638 bornes destinées aux ordures ménagères, 555 bornes destinées aux emballages et papiers et 821 bornes destinées aux emballages en verre.

Pour l'année 2023, ce sont **91 nouvelles bornes** qui ont été implantées sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des futurs projets en bornes ou en bacs, est vérifié par le Sigidurs.

L'an dernier, **237 études et avis de permis de construire** ont été délivrés contre 223 effectués en 2022.



La gestion du parc de bornes a nécessité **324** opérations de maintenance.

En parallèle, le service collecte organise des campagnes de lavage et de désinfection tout au long de l'année :

Ordures ménagères : 2 campagnes au printemps-été et à l'automne

Emballages et recyclables : 1 campagne au printemps

Verre : 1 campagne à l'automne



La collecte des déchets ménagers et assimilés

Le Sigidurs exerce la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire soit **59 communes**. Pour répondre au mieux et de façon adaptée à la typologie du territoire, deux marchés de collecte distincts sont conclus pour assurer les prestations :

LE TERRITOIRE NORD

Davantage rural, moins dense
182 593 habitants sur 48 communes





LE TERRITOIRE SUD

Davantage urbain, plus dense
231 977 habitants sur 11 communes





109 388 km parcourus

Les kilomètres parcourus dans le cadre de la collecte en bornes





FLUX COLLECTÉ	KM PARCOURUS TERRITOIRE SUD	KM PARCOURUS TERRITOIRE NORD
 Ordures ménagères résiduelles & Emballages et papiers	46 953	22 489
 Verre	8 768	31 178

1 131 623 km parcourus

Les kilomètres parcourus dans le cadre de la collecte en porte à porte

FLUX COLLECTÉ	KM PARCOURUS TERRITOIRE SUD	KM PARCOURUS TERRITOIRE NORD
 Ordures ménagères résiduelles	275 858	265 477
 Emballages et papiers	119 604	146 220
 Déchets végétaux	59 982	127 892
 Encombrants	39 489	97 101

La fréquence de collecte en porte-à-porte adaptée à la densité urbaine

FLUX COLLECTÉ	GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, SARCELLES, VILLIERS-LE-BEL	AUTRES COMMUNES
 Ordures ménagères résiduelles	1 à 4 x par semaine selon la typologie d'habitat	1 ou 2 x par semaine selon la typologie d'habitat
 Emballages et papiers	1 x par semaine	
 Déchets végétaux	1 x par semaine à 1 x par mois selon la période	
 Encombrants	1 x par mois	1 x par mois à 1 x tous les 4 mois selon la typologie de la commune

NB : les communes de Gonesse et de Bouqueval ont choisi de ne pas bénéficier de ramassage des encombrants en porte à porte et orientent leurs usagers vers les déchèteries qui se trouvent sur leur commune.



Toujours actif, le Sigidurs déploie de manière continue une démarche d'optimisation du service de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Cette tendance est nationale et s'opère progressivement par toutes les collectivités gérant la collecte. La fréquence de collecte des OM est passée de 2 à 1 collecte hebdomadaire incitant ainsi les citoyens à toujours mieux et plus trier.

La collecte des déchets assimilés d'entreprises

Le Sigidurs assure la collecte des déchets des entreprises assimilés aux déchets ménagers, dans le respect des limites du service public. Pour en bénéficier, les acteurs économiques doivent se conformer aux prescriptions fixées par le règlement de collecte, notamment en matière de tri des déchets et de quantités présentées.



À SAVOIR

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eut égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites.

Règlementation



Obligation de trier les déchets si une entreprise ou un groupement d'entreprise en produit plus de 1 100 litres par semaine.

Collecte maximum :

- **Ordures ménagères : 3 300 litres produits par semaine soit 5 bacs 660 litres**
- **Collecte sélective : 6 600 litres produits par semaine soit 10 bacs 660 litres**

La collecte des déchets des CTM, un enjeu de coopération de proximité



Le Sigidurs propose différents modes de gestion des déchets aux Centres Techniques Municipaux (CTM) de son territoire, leur offrant ainsi un large éventail de solutions pour trier leurs déchets :

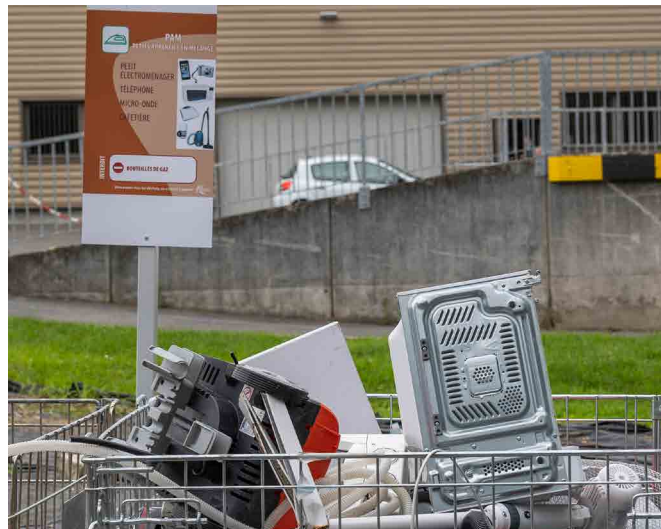
- accès en déchèterie ;
- accès direct à l'ensemble des exutoires de traitement ;
- mise à disposition de bennes de tri sur les CTM permettant une solution de proximité pour 11 flux de déchets,

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement du marché de collecte des déchets triés en bennes caissons sur les CTM.

L'accent a également été mis sur l'amélioration des performances de tri des cartons. Depuis 2022, des solutions de collecte des cartons ont été mises progressivement en place, à savoir :

- apport direct des services techniques vers le centre de tri ;
- apport des services techniques dans une benne caisson en place sur leur centre technique municipal ;
- apport des services techniques dans une borne d'apport volontaire aérienne en place sur leur centre technique municipal ;
- séparation plus poussée dans des bacs de tri de 660 litres en place sur leur centre technique municipal.

Ces nouvelles actions ont permis de séparer et de valoriser **44 tonnes** de cartons issus des services techniques.



Depuis la mise en place du tri sur les CTM, grâce aux actions menées sur le terrain, les sensibilisations et les gestes de tri qui commencent à être bien ancrés dans le quotidien des agents des services techniques, nous observons que les déchets non valorisables des tout-venants diminuent et que les flux valorisables augmentent (à noter que le flux des déchets de balayage est totalement enfoui car non-valorisable).

Les résultats de ce service sont très positifs. En effet, les flux valorisables autrefois déposés en mélanges dans le flux tout-venant, sont désormais séparés et bénéficient d'une valorisation optimale et spécifique à leur nature.

La relation usagers

0 800 735 736 Service & appel gratuits

Le Sigidurs met à disposition un numéro vert 0 800 735 736 pour les usagers de son territoire (*particuliers, collectivités, professionnels...*).

En 2023, **57 098 appels** ont été reçus sur des questions relatives aux consignes de tri, aux déchèteries, composteurs, incidents de collecte, vidages de bornes, bornes abimées, demandes de conteneurs.

Une partie des doléances des usagers arrivent également par courriel, ce qui correspond à **39 560 doléances** réceptionnées et traitées.

En 2023, une augmentation de 17 % des appels et 14 % des courriels a été enregistrée.

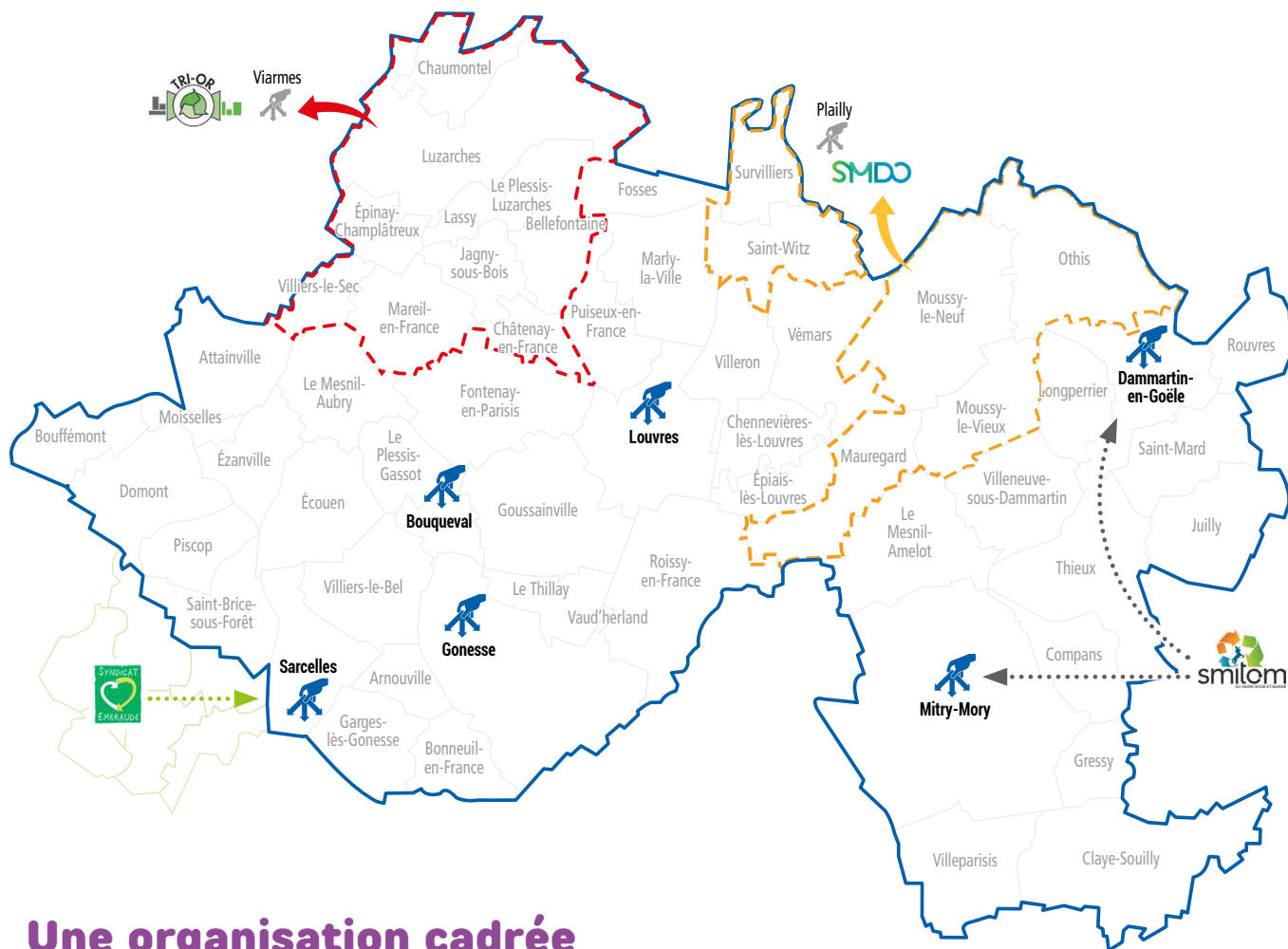
Cet accroissement s'explique notamment par une augmentation des demandes de composteurs. Suite à l'obligation du tri des déchets alimentaires à la source imposée par la loi AGECE, le Sigidurs a en effet opté pour la fourniture à titre gracieux de cet équipement sur l'ensemble de l'habitat pavillonnaire à partir du 1^{er} janvier 2023.

En conséquence, alors que le numéro vert réceptionnait en moyenne 150 demandes de composteurs par mois, ce dernier a réceptionné au cours du dernier semestre, **2 460 demandes, soit une moyenne de 400 demandes mensuelles.**

Par ailleurs, les épisodes de violences urbaines courant juin ont également impactés fortement l'activité du numéro vert qui a du répondre à des questions sur le décalage de collecte et le remplacement de nombreux conteneurs brûlés.



LES DÉCHÈTERIES



Une organisation cadrée



1 déchèterie pour **52 690** habitants

164 kg/hab/an

171 368 visites

401 kg/passage

-26% comparé à 2022

Le Sigidurs dispose d'un réseau de **6 déchèteries** :

- Bouqueval, Gonesse, Louvres et Sarcelles dont il est propriétaire,
- Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory, propriétés de la CARPF, en délégation de gestion.

Des partenariats pour un service au plus près de nos habitants

Pour améliorer le maillage des déchèteries, le Sigidurs a signé des conventions avec les syndicats suivants :

- **Tri-Or** pour l'utilisation de la déchèterie de Viarmes, pour les particuliers de la Communauté de communes Carnelle Pays de France (C3PF) ;
- **Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO)** pour l'utilisation de la déchèterie de Plailly, par les particuliers des communes de Saint-Witz, Survilliers, Mauregard, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux et Othis ;
- **Emeraude** pour l'utilisation de la déchèterie de Sarcelles par les habitants de Deuil-la-Barre, Enghien-les-Bains, Groslay, Montmagny, Montmorency et Soisy-sous-Montmorency ;
- **Smitom 77** pour l'utilisation des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory par les habitants de 20 communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

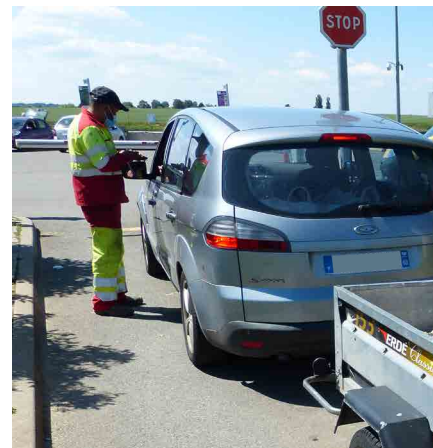
Un accès règlementé

Depuis le 1^{er} juillet, un nouveau règlement intérieur des déchèteries est appliqué avec notamment un quota annuel de 15 passages par foyer et un volume limité à 2m³ par passage.

Les déchèteries sont réservées aux particuliers résidant sur les communes des collectivités adhérentes ou clientes du Sigidurs disposant d'une carte d'accès.

Les services techniques, les services publics et les associations situés sur le territoire y ont également accès. Rappel : les professionnels ne sont pas acceptés.

Les prescriptions en matière de déchets autorisés figurent dans le règlement intérieur des déchèteries.



INFORMATION À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET

Afin de vous proposer le meilleur service,
Les conditions d'accès évoluent :

2 m³ x15 PASSAGES PAR AN MAXIMUM

obligatoire

Carte D'ACCÈS **Demandez-la**

www.sigidurs.fr rubrique installations > déchèteries

0 800 735 736 Service & appel gratuits Plus d'infos www.sigidurs.fr SIGIDURS

Les modalités et le contrôle d'accès

Le Sigidurs dispose d'un système informatisé de gestion des accès aux déchèteries. Ainsi, il délivre aux usagers leur carte d'accès sur justificatifs. La demande de carte doit être effectuée au préalable auprès des services du Sigidurs.

Les informations recueillies par le système de gestion des accès font l'objet d'un traitement informatique soumis aux règles du RGPD, destiné à contrôler

les entrées, à établir des statistiques et le cas échéant, à adresser des correspondances.

Pour les particuliers, les services publics et les associations, la limite est fixée à 2 m³ de déchets par passage ; 5 unités de D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) ; l'équivalent de 20 litres de déchets dangereux et de 4 pneumatiques véhicule léger maximum.



À SAVOIR

Afin d'inciter le plus grand nombre d'habitants à se rendre en déchèterie, le Sigidurs assure depuis 2021 des permanences en mairie pour la création de cartes d'accès. Les agents du Sigidurs ont ainsi pu délivrer 550 cartes lors de 16 permanences effectuées.

Les projets à venir

La vidéo-surveillance

Les déchèteries de Mitry-Mory et Dammartin-en-Goële sont régulièrement victimes de pillage. Pour faire face à ce problème, le Sigidurs a mis en place des alarmes anti-intrusions

en 2021 et complètera ce dispositif par un système de vidéo protection pour renforcer le système actuel. Ainsi, l'ensemble des déchèteries sera équipé de caméras.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Les déchets collectés sont traités sur les installations du Sigidurs ou sur les sites des prestataires privés avec lesquels l'établissement public est en contrat.

Le centre de tri des emballages et papiers

Le Centre de tri du Sigidurs, situé à Sarcelles, assure le traitement des emballages et des papiers collectés en porte à porte dans les bacs jaunes et dans les bornes d'apport volontaire. Il sert également de plateforme de stockage temporaire pour les emballages en

verre issus des bornes d'apport volontaire. Par ailleurs, les cartons issus des déchèteries et des centres techniques municipaux (CTM) transitent également par le centre de tri pour permettre leur conditionnement.



À SAVOIR

Le centre de tri a fonctionné en 2023 avec un débit de chaîne de 5,75 tonnes/heure, contre 5,65 tonnes/heure en 2022.

Ce débit important a permis de trier l'ensemble des collectes sans faire appel à d'autres centres, malgré quelques arrêts pour maintenance.



L'évolution du taux de refus de la chaîne de tri

Le taux de refus global est calculé sur la base du tonnage de refus évacué au centre de valorisation énergétique par rapport au tonnage total entrant sur le centre de tri.



Taux de refus
31,6 % en 2023

31,3% en 2022

L'évolution des déclassements

Lors du déchargement des bennes de collecte au centre de tri, une vérification de leur contenu est réalisée. Lorsqu'il est constaté une trop forte proportion d'erreurs de tri, la benne est déclassée et son contenu est orienté vers la valorisation énergétique.

1 déclassement en 2023

0 en 2022

La caractérisation des entrants

Chaque circuit de collecte sélective sur le territoire du Sigidurs fait l'objet d'une caractérisation par trimestre. Ces caractérisations permettent de réaliser un suivi qualitatif sur la composition théorique (emballages, papiers et erreurs de tri) de chacun des secteurs de collecte.

Les travaux d'amélioration

Le marché actuel d'exploitation du centre de tri prévoit une enveloppe financière dédiée aux travaux de sécurité, de mise en conformité ou d'amélioration. Dans ce cadre, Sepur, exploitant du centre de tri, a proposé au Sigidurs plusieurs pistes d'optimisation pour améliorer la ligne de production du site. Ainsi, en 2023, des travaux d'amélioration ont été apportées, dont :

- La mise en place d'un nouveau compresseur à vis ;
- Le remplacement du système de climatisation d'origine de la machine de tri optique ;
- La mise en place des onduleurs sur les appareils sensibles.

Le centre de valorisation énergétique



Le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) du Sigidurs, situé à Sarcelles, permet de valoriser les ordures ménagères résiduelles issues des collectivités adhérentes, d'une collectivité cliente, ainsi que les refus de tri issus du centre de tri et du tri des encombrants.

Ce site a été exploité et entretenu jusqu'au 31 mai 2023 par la société Saren SNC (coentreprise Véolia / IDEX environnement).

Depuis le 1^{er} juin 2023, suite au renouvellement du marché d'exploitation, la société Hestia (entreprise Véolia) exploite le site pour une durée de 8 ans renouvelables deux fois un an.

Le fonctionnement

Disponibilité moyenne
des 2 lignes



83 %

La disponibilité des 2 lignes d'incinération reste stable par rapport à l'année précédente, malgré de nombreux arrêts techniques fortuits, dus en partie aux bouteilles de protoxyde d'azote, et à une maintenance majeure qui a lieu tous les 6 ans, et qui a duré environ 2 mois.

L'ENRUBANNAGE

Depuis 2022, le Sigidurs met en balle une partie des OMr détournées lors des arrêts techniques de façon à les faire revenir sur le CVE en période hivernale. Ainsi, sur les 6 691 tonnes de déchets détournées en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), 4 035 ont réellement été enfouies. Le tonnage restant a été valorisé énergétiquement.



La valorisation énergétique, pour éviter le déchet ultime

Performance énergétique
0.903

Cette performance est le résultat d'un calcul fixé par l'arrêté du 20 septembre 2002 modifié. Elle correspond au rapport entre l'énergie valorisée et celle contenue théoriquement dans les déchets, corrigée d'un facteur climatique. Cette performance doit être strictement supérieure à 0,65 pour qualifier de valorisation énergétique le traitement réalisé au CVE.

Le CVE livre de la chaleur au réseau de chauffage urbain de Sarcelles, dont il a couvert 66 % des besoins sur l'année 2023.

Production de chauffage



- 10 %
comparé à 2022

17 000
équivalents logements

À SAVOIR

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'électricité produite est vendue au groupement Total Energies/Green Access sur le marché libre jusqu'au 31 décembre 2023.



Production d'électricité
par le groupe turbo-alternateur
20 244 MWh dont

• 8 710 MWh autoconsommés⁽¹⁾
• 11 534 MWh injectés⁽²⁾
soit 2 800 équivalents logements

⁽¹⁾Alimentation électrique des CVE, Centre de tri, Déchèterie de Sarcelles et Siège du Sigidurs. ⁽²⁾Injectés sur le réseau Enedis.

Les sous-produits de l'incinération

Les refiom

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération (REFIOM) sont transportés en citerne étanche pour être soit valorisés en mine de potasse, soit conditionnés en big-bags et stabilisés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD).

À SAVOIR

De par leurs propriétés mécaniques, les REFIOM sont adaptés pour le comblement de galeries minières. Cette réutilisation permet par ailleurs d'économiser de grandes quantités de ciment.

Les mâchefers

La réglementation relative aux mâchefers en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012 impose la surveillance par lot mensuel de 22 paramètres (teneurs en métaux, composés organiques et autres polluants) conditionnant la possibilité et le type de réutilisation. La traçabilité des mâchefers est assurée jusqu'au chantier consommateur final. En 2023, tous les lots mensuels de mâchefers ont pu être valorisés.

À SAVOIR

Les mâchefers issus du processus d'incinération sont maturés, criblés puis déferrillés plus finement. La grave ainsi obtenue est réutilisée comme remblais en technique routière.

La consommation du Centre de Valorisation Énergétique

Le CVE utilise différents réactifs pour le traitement des fumées et pour son fonctionnement. De manière générale, la totalité des consommations de réactifs est en baisse par rapport à l'année précédente, contrairement à la consommation de gaz et d'eau qui augmente suite aux nombreux redémarrages des lignes d'incinération.

Maîtriser les rejets atmosphériques

Pour tenir compte des aléas techniques auxquels est soumis le CVE, l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter tolère des dépassements de seuils des rejets atmosphériques au maximum de 60 heures par ligne et par année civile.

En 2023, on compte 49,5 heures de dépassement sur la ligne 1, et 59 heures de dépassement sur la ligne 2.

À SAVOIR

La mesure en continu de huit substances polluantes, par prélèvement de fumées en cheminée, permet de contrôler la qualité des rejets dans l'atmosphère.

La neutralisation des substances dangereuses contenues dans les fumées se fait principalement par réaction chimique avec des réactifs adaptés :

POLLUANTS	RÉACTIFS
Les acides →	Bicarbonate de sodium
Les métaux lourds et les dioxines →	Argile dopée au charbon actif
Les oxydes d'azote →	Ammoniaque



Concernant les dioxines et furannes, le système AMESA en place sur le CVE comporte des cartouches de résine filtrante, changées et analysées tous les mois. Ce dispositif permet de déterminer le flux de dioxines émis et le respect des limites de rejets sur toute l'année. Durant l'année 2023, les cartouches des mois de novembre et de décembre ont fait l'objet de dépassements. L'exploitant a renforcé le traitement des fumées et procédé à des contre-mesures qui ont permis de valider leur conformité par rapport aux rejets autorisés. En moyenne, les rejets constatés restent largement inférieurs à la limite autorisée de 0,1 ng I-TEQ / Nm³ avec une moyenne annuelle de 0,045 pour la ligne 1 et 0,036 pour la ligne 2.

Ces dispositions **sont complétées par des contrôles réglementaires obligatoires et inopinés**, réalisés par des **laboratoires indépendants**, deux fois par an au moins.

Ils confirment la validité des mesures déjà réalisées.

Un programme rigoureux de surveillance environnementale



Le programme de surveillance environnementale, en vigueur depuis 2009, comprend des analyses de dioxines **menées sur le lait d'exploitations agricoles proches**, ainsi que l'étude des dioxines et des métaux **dans les retombées atmosphériques**. En complément, des **analyses de lichens** sont également

réalisées. Ce programme a été révisé en 2017 en adaptant la fréquence de prélèvement et la localisation des points de mesure aux alentours du CVE.

Ces analyses restent rassurantes car elles confirment l'absence d'impact mesurable du CVE sur l'environnement,

les niveaux de pollution mesurés étant comparables à ceux constatés habituellement en zone urbaine.

Les travaux réalisés



En 2023, des travaux ont été réalisés dans le cadre de la remise en état de l'usine, suite à la fin du marché d'exploitation avec la société SAREN. La turbine a également fait l'objet d'une maintenance majeure qui a lieu tous les 6 ans.

Des travaux de mise en conformité avec le BREF incinération ont également été réalisés et notamment :

- l'installation d'analyseurs de mercure en aval des lignes d'incinération ;
- l'installation d'analyseurs multigaz en amont des lignes d'incinération ;
- des travaux d'adaptation d'injection de réactifs.

De plus, le remplacement des grilles de ventilation par des caissons acoustiques au niveau des locaux des filtres à manche ont permis de diminuer les nuisances sonores.

Par ailleurs, l'année 2023 a marqué la continuité du travail avec AIA Architecte, maître d'œuvre, le Sigidurs et l'exploitant dans le cadre du projet d'habillage architectural du CVE, notamment avec la poursuite des études et la réalisation des diagnostics (géotechniques, études des structures existantes, ...) permettant d'affiner le projet.

Les objectifs de cette couverture des équipements sont d'en assurer la protection contre les intempéries, de mettre en valeur le site et de limiter son impact acoustique.



SIGIDURS

établissement public
PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

**HAIRI - LA C'EST
LE DÉBUT FIN DES
DU BIOSEAU**



**TRIONS
LES DÉCHETS ALIMENTAIRES**



Avec la participation de



www.sigidurs.fr

Original communication

**DANS LE UN TRI
COMPOSTEUR AUX PETITS**

**TRIONS
LES DÉCHETS ALIMENTAIRES**



Avec la participation de



www.sigidurs.fr

Original communication

0 800 735 736 Service & appel gratuits

Plus d'infos

www.sigidurs.fr